

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 24 octobre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2012.

PRESENTS : LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint- PAVAGEAU Nathalie, AUSSOURD Louissette, PINGAUD Patrice, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, GUETRE Lucette.

ABSENTS : Néant.

Secrétaire de séance : AUSSOURD Louissette.

Le procès verbal de la séance en date du 18 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

Toutefois, Mlle AUSSOURD Louissette, qui était absente à cette séance, demande pourquoi les deux artisans ayant fourni des devis pour la modification de la rampe d'accès à la Salle Polyvalente appliquent des taux de TVA différents (7 % et 19,6 %).

Il semblerait effectivement que pour ce genre de travaux le taux de TVA soit de 7 %.

Mlle PAVAGEAU Nathalie fait savoir que M. BERNARD Yannick l'a chargé d'informer le Conseil Municipal qu'il ne fournira pas de devis concernant l'élargissement de la rampe d'accès à la Salle Polyvalente, car il estime que le pourcentage de la pente actuelle ne correspond pas à la réglementation en vigueur, à savoir inférieur ou égal à 5 %. Il ne voudrait pas être responsable en cas de problème. Il pense que la rampe doit être refaite entièrement.

ACCEPTATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS ET APPROBATION DES STATUTS MODIFIES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Dunois en date du 10 octobre 2012 acceptant l'intégration des communes de LE BOURG D'HEM, COLONDANNES, LA CELLE DUNOISE au 1^{er} janvier 2013.

Cette modification de périmètre engendre la modification des statuts.

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, il appartient aux conseils municipaux des communes membres de délibérer sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes et sur la modification de ses statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Dunois par adjonction des communes de LE BOURG D'HEM, COLONDANNES, LA CELLE DUNOISE à la date du 1^{er} janvier 2013.

- accepte la modification des statuts qui en découle dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

DESIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR CREATION D'UN LOGEMENT LOCATIF DANS L'ANCIENNE MAISON COUAILLER

Ayant acquis le 30 juin 2011 l'immeuble cadastré B 925 situé dans Le Bourg dépendant de la succession vacante de M. et Mme COUAILLER, la Commune de NOUZEROLLES envisage de créer un logement locatif dans la partie anciennement affectée à l'habitation..

Afin d'élaborer le programme et d'évaluer l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de cette opération, notamment en vue de demandes de subventions, plusieurs architectes ont été consultés.

Quatre ont répondu et proposent les conditions suivantes :

- SELARL Agence Architectes Associés GALLERAND-RIBEAUDEAU / PEITER (Guéret) ; honoraires mission de base (relevé sur place, esquisse, estimation projet) 2 884,00 € HT, si poursuite de la mission : 10 % du montant HT des travaux

- M. Bernard RIVEAU, Maître d'œuvre (Boussac) ; constitution dossier demande de subvention : 3 000 € HT ; mission complète : 11 % du montant des travaux. Au cas où la mission complète serait confiée un montant de 2 100 € soit 70 % du dossier de subvention serait déduit des honoraires de cette mission.

- SARL d'Architecture ARCA 2 (Guéret) ; mission comprenant relevé du bâtiment, étude du projet et chiffrage, montage du dossier de subvention DETR : 3 500 € HT, montant indiqué de travaux : 250 000 € HT, si mission complète : 47 500 € HT.

- Mme Marie-Hélène VIRAVAUD, Architecte DPLG (La Souterraine) ; mission comprenant relevé d'état des lieux et mise en plan, esquisse du projet, avant projet et chiffrage par un économiste de la construction sur cette base, réalisation des dossiers de demande de DETR et PALULOS : 4 000 € HT

Mme FRELOT Claudine arrive à 18 H 30.

Après étude de ces offres et longue discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de la SELARL AAA GELLERAND-RIBEAUDEAU/PEITER, pour un montant de 2 884,00 € HT, soit 3 449,26 € TTC, comprenant les éléments de mission suivants :

- Relevé d'état des lieux 1 784,00 € HT
- Esquisse 500,00 € HT
- Estimation 600,00 € HT

- précise que seuls ces éléments de mission seront confiés dans l'immédiat, car si la Commune ne bénéficie pas de subventions, le projet ne pourra pas être financièrement réalisable et la mission de maîtrise d'œuvre ne pourra par conséquent pas se poursuivre ;

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment un contrat d'architecte définissant les conditions d'intervention.

Au préalable, il sera demandé au Cabinet d'architectes retenu de s'engager par écrit à constituer des dossiers de demandes de subventions complets et à respecter les délais, sachant que les dossiers de DETR doivent être déposés avant le 30 novembre 2012.

AMENDES DE POLICE 2011

Le Conseil Général de la Creuse a alloué à la Commune une subvention de 738 € au titre des amendes de police 2011.

Cette somme peut être affectée par exemple à l'achat de panneaux de signalisation, sachant que le montant de la subvention doit représenter au maximum 50 % de la dépense subventionnable.

Le Conseil Municipal considère que la Commune n'a pas de besoins en panneaux pour cette année et décide par conséquent de renoncer à l'utilisation de cette recette.

M. le Maire fait toutefois remarquer qu'on lui a signalé que la direction du cimetière n'est pas indiquée.

SALLE POLYVALENTE - DEVIS MODIFICATION DE LA RAMPE D'ACCES POUR PERSONNES HANDICAPEES

Les deux devis qui ont été fournis proviennent de :

- SARL PEZANT Jean-Michel ; 1 700,71 € TTC (TVA à 19,60 %) prévoyant terrassement, coffrage, dalle béton armé, chape et enduit, fourniture tube diamètre 42 et pose de rampe ;

- SARL Gilles DEGAIT ; 741,67 € TTC (TVA à 7 %) comprenant coffrage, coulage, rallongement compris fixation sur l'ancienne rampe par cheville fixée à la résine, finition lissée bouchardée, confection d'un chasse roue et fourniture de fer tube diamètre 42.

Le Conseil Municipal tient à s'assurer que le pourcentage actuel de la pente de la rampe est conforme à la réglementation. Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, élaboré en 2010 par le Cabinet SAUNIER & Associés, à la demande de la Communauté de Communes du Pays Dunois, mentionne simplement en ce qui concerne la Salle Polyvalente qu'il existe un plan incliné de largeur réglementaire, qu'il y a un ressaut en entrée à corriger et qu'il serait bon de poser éventuellement un garde-corps.

Il est décidé de confier les travaux à l'Entreprise PEZANT Jean-Michel, en lui demandant si possible de réviser à la baisse le montant de son devis et de revoir également le taux de TVA à appliquer.

TARIFS ET PRESTATIONS PRATIQUEES PAR LA SARL JEAUMOT POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU

Il a été demandé à M. Denis JEAUMOT de dresser un état définissant clairement la nature et la fréquence des prestations qu'il effectue pour assurer l'entretien du réseau d'eau et indiquant les tarifs correspondants. Ce document n'a pas été fourni.

La facture de la SARL JEAUMOT en date du 17 septembre 2012, d'un montant de 755,87 € TTC, concernant la maintenance de la station de pompage et du château d'eau pour les mois de juin, juillet, août 2012 est en instance.

M. le Maire souhaitait avant de procéder au paiement informer le Conseil Municipal de l'importante différence de montant par rapport aux factures précédentes, qui s'élevaient trimestriellement à 202,24 € TTC.

M. Denis JEAUMOT explique cette hausse, en raison d'une visite des installations effectuée désormais une fois par semaine au lieu d'une fois par mois auparavant.

Mlle Nathalie PAVAGEAU quitte la séance à 19 H 45.

La commission « Eau » se réunira et rencontrera M. Denis JEAUMOT, afin de réétudier la fréquence des visites nécessaires et rédiger un contrat de prestations.

QUESTIONS DIVERSES

☐ Le recensement de la population aura lieu à compter du 17 janvier 2013. Il conviendra de recruter un agent recenseur. M. le Maire invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils connaissent des personnes pouvant être susceptibles d'exercer cette fonction.

☐ Le Conseil Municipal examine à nouveau la lettre de M. Francis LEDON, par laquelle il demande une augmentation de ses heures de travail hebdomadaire, sachant que son contrat à durée déterminée est basé sur 6 heures par semaine.

Cette demande est refusée dans l'immédiat.

☐ La SARL TP VIZIERES-LEPINAT a établi un nouveau devis concernant les travaux à effectuer dans le cadre de la protection du captage de La Rapidière. Ce devis prend en compte, par rapport au précédent, la suppression de : l'abattage partiel des arbres et élagage des haies en périphérie, évacuation du branchage, diminuant ainsi le montant des dépenses de 2 160,00 € HT.

Le montant total du présent devis s'élève donc à 15 435,00 € HT, soit 18 460,26 € TTC.

☐ Une réunion sur le « Haut et très haut débit : quelles perspectives pour la Creuse ? », sera organisée par l'Association des maires et adjoints de la Creuse, le lundi 12 novembre 2012 à GUERET.

☐ La date de la fête de Noël des enfants de la commune, âgés de moins de 12 ans, est fixée au dimanche 16 décembre 2012. Il faudra trouver un animateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

La secrétaire de séance,
Louisette AUSSOURD

Le Maire,
Jean-Pierre LAURENT